

REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
DEPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE



PLAN D'AFFECTATION CANTONALE,
DU PARC SAUVAGE DE LA VIEILLE THIELLE (PAC)

N°02.04_101.3

Plan, échelle 1/ 2'000



Communes : Cressier, Le Landeron

Auteur du plan:
Service de l'aménagement du territoire
Neuchâtel, le.....

Plan signé,
Neuchâtel, le.....
Le Conseiller d'Etat,
chef du département de la gestion du territoire:

Mis à l'enquête publique
du.....au.....

Sanctionné par le Conseil d'Etat,
par arrêté de ce jour
Neuchâtel, le.....

Le(La) Président(e) Le Chancelier

Mai 2005

LEGENDE

- PERIMETRE DU PAC
- SECTEUR 1
- SECTEUR 2
- SECTEUR 3
- PERIMETRE PARTICULIER A, B, C, D
- CONSTRUCTION EXISTANTE
- PERIMETRE D'EVOLUTION POUR CONSTRUCTIONS
- CHEMIN DE RANDONNEE PEDESTRE EXISTANT
- ITINERAIRE CYCLABLE ET VTT EXISTANT
- CHEMIN POUR PIETONS EXISTANT
- SENTIER EXISTANT

- DISPOSITIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE CANTONAL ET COMMUNAL
- ZONE DE VIGNES ET GREVES
 - ZONE A PROTEGER 2 (ZP2 9)
 - ZONE INDUSTRIELLE 1 (Z11)
 - PERIMETRE DE SITE ARCHEOLOGIQUE
 - ZONE D'ECRAN BOISE
 - SURFACE D'ASSOLEMENT DE CATEGORIE 1

- INFORMATIONS INDICATIVES
- LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE
 - PARKING
 - BLOC ERRATIQUE
 - LIMITE COMMUNALE
 - LIMITE CANTONALE
 - ILES ET ILOTS
 - COURS D'EAU, CANAL, ETANG
 - HAIE, BOSQUET, CORDON BOISE

